

SÉANCE DU 7 AOÛT 2023

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 7 août 2023 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6.

Est également présente, madame Isabelle Doyon, directrice générale / greffière-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2023;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Coordonnateur aux travaux publics;*
- 9- Vente pour taxes;
- 10- MTQ;
- 11- PRABAM;
- 12- Résultats des demandes de soumissions pour la cueillette et transports des matières résiduelles 2024;
- 13- Varia ouvert;
- 14- Période de questions;
- 15- Fin de la séance.

2023-091 résolution no 2023-091

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,
appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
il est résolu

que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 7 août 2023.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juillet 2023

2023-092 résolution no 2023-092

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
appuyé par le conseiller Amanda Hamel,
il est résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2023 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

1 citoyen est présent à l'assemblée, il fait part de commentaires et posent des questions.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2023-08-07 a été remise aux membres du conseil.

2023-093 **résolution no 2023-093**

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
il est résolu

que la correspondance 2023-08-07 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

- 1- La ministre des Transports et de la Mobilité durable – Madame Geneviève Guilbault** – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Mégantic (PPA-CE) – Accorde à la Municipalité de Newport une aide financière maximale de 20 000\$ pour 2023.
- 2- Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)** – offre adhésion 2023-2024. Montant de 287.42 + taxes applicables

Le conseil n'adhère pas

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2023-08-07 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2023-094 **Résolution no 2023-094**

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker,
il est résolu

QUE la directrice générale / greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois de juillet 2023 présenté au conseil de 124 419.27 \$ pour les déboursés #2023000132 à #202300149.

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus du mois de juillet 2023 de 16 476.20 \$ par dépôt direct.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

8.2) inspecteur en bâtiment

8.3) inspecteur en voirie

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

9) Vente pour taxes 2023

La directrice générale informe le conseil municipal de la liste d'arrérages pour non-paiement de taxes :

2023-095 résolution no 2023-095

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
il est résolu

que le conseil de la municipalité avise qu'il n'y a aucune vente pour le non-paiement des taxes en 2023.

ADOPTÉE

10) MTQ

Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales. 547 895\$ (2022= 548 038\$) aussi une convention déterminant les modalités doit être signée.

2023-096 résolution no 2023-096

ATTENDU qu'il y a lieu de signer la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement en vertu du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et définissant les obligations de chacune des parties;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau et
il est résolu

D'Autoriser le maire, Monsieur Robert Asselin ainsi que la directrice générale, Madame Isabelle Doyon à signer, pour au nom de la Municipalité de Newport la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ADOPTÉE

11) PRABAM

Résolution du conseil municipal entérinant et confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

2023-097 résolution no 2023-097

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif au PRABAM;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE Les membres du conseil entérinent et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale;

QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE La firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) soit mandatée pour effectuer le rapport PRABAM.

ADOPTÉE

12) Résultats des demandes de soumissions pour la cueillette et transports des matières résiduelles 2024;

Le 3 août 2023
Ouverture des soumissions pour la
Cueillette et Transport de Matières Résiduelles
Pour 2024

Soumissions reçues : TPS 5% TVQ 9,975%

DURÉE UN AN	2024	RÉSIDUELLES	RECYCLABLES	COMPOSTABLES	SOUS-TOTAL	TPS	TVQ	TOTAL
Les transports Stanley Taylor (2015) inc.		36 306,25 \$	34 132,50 \$	31 635,00 \$	102 073,75 \$	5 103,69 \$	10 181,86 \$	117 359,29 \$
					0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
					0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

2023-098 Résolution no 2023-098

Attendu que la compagnie Les transports Stanley Taylor (2015) inc. est la plus basse compagnie à avoir présenté une soumission conforme;

Il est proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker,
Et unanimement résolu

D'accorder à la compagnie Les transports Stanley Taylor (2015) inc. le travail tel que décrit dans l'appel d'offres intitulé « Enlèvement et élimination matières résiduelles et gros rebuts et récupération matières recyclables et compostable » pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, la présente résolution faisant foi de l'embauche selon l'article 32 (engagement des parties) du devis, coût de la présente pour l'année 2024, 102 073.75 \$.

ADOPTÉE

13) Varia ouvert

14) Période de Questions

Aucune question.

15) Fin de la séance.

2023-099 Résolution no 2023-099

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes,
il est résolu

que la séance soit levée à 20H25.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Isabelle Doyon,
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 7 août 2023.

Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière